



quitter un poste dans la fonction publique territoriale

Par **sam31800**, le **02/05/2013** à **16:37**

Bonjour,

Depuis 15 ans je travaille en tant qu'adjoint des services techniques pour une commune regroupant 3 écoles (je suis polyvalente, je travaille en classe avec les institutrices, la cantine, l'animation...).

Je souhaiterais passer des concours d'agent administratif, est-ce possible? est-ce-que je peux quitter ma fonction actuelle sans perdre les avantages acquis jusqu'à maintenant?

Merci de m'éclairer....

Cordialement.

Par **P.M.**, le **02/05/2013** à **16:46**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...